

CLT CIE : 040669424

# VEAUX EI & LE COQ-BEAUPRE EI

Voire Agent Général  
3B AVENUE DE LA MER  
14150 OUISTREHAM  
Tél : 02 31 96 59 31  
Fax : 02 31 97 55 69

Pour bénéficiaire de l'assistance,  
appelez AWP France SAS  
AVANT d'engager toutes dépenses.  
N° VERT 0 800 103 105  
de l'étranger 0033 1 40 25 58 86  
*En cas de Bris de glace, appelez  
le service Diagnostic Glace  
au 0978 978 090 qui vous aidera*

**POUR SINISTRES Tél : 0978 978 000**

## 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU  
BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

3. VALABLE		AU		6. Catégorie du véhicule *	7. Marque du véhicule
DU	Mois	Année	Année		
09/05/23		08/05/24		A	CHAUSSON

4. Code pays/Code assureur/Numéro  
F/522 /  
**62678672**

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)  
**MR DOUCET ARNAUD  
ET MME DOUCET NATHALIE  
27 AV DE LA MARNE  
14150 OUISTREHAM**

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur  
**GN-594-VM**

10. Cette carte a été délivrée par :  
Allianz IARD  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre



11. Signature de l'assureur

### 8. VALIDITÉ TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter [www.cobx.org](http://www.cobx.org)).

Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'obligation d'assurance, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.		CY <sup>(***)</sup>		CZ		D		DK		E		EST		F		FIN		GB	
A	B	BC	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	AND	AZ <sup>(***)</sup>	BIH	BY	UA			
GR	H	HR	S	SK	SLO	CH	AL	TN	TR										
P	PL	RO	MD	MK	MNE	RUS	SRB <sup>(***)</sup>												
IL	IR	MA																	

(\*\*\*) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

3A 61056902



\*\$CBCVAUT 0562678672\$\*

\* CATÉGORIE DE VÉHICULE - CODE :  
A AUTOMOBILE (1)  
B MOTOCYCLE  
C CAMION OU TRACTEUR (2)  
D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE (2) catégorie C/tracteur : extension sur remorque jusqu'à 750 kg  
E AUTOBUS OU AUTOCAR  
F REMORQUE  
G AUTRES  
(1) catégorie A : extension sur remorque jusqu'à 750 kg

OPTIQUE DE PHARES : OUI  
REPARATION : 23 EUR  
FRANCHISES REMPLACEMENT : 79 EUR

ORIGINAL